Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le 28/10/2026
ID : 039-213900137-20261015-26101504-DE

VILLE D'ARBOIS
DEPARTEMENT DU JURA DEL 26.10.15-04

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2026

Nb de membres du Conseil municipal : 23 Nb de conseillers en exercice : 23 Nb de conseillers présents participants au vote : 20 Nb de procurations : 2 Convocation du : 09 / 10 / 2026	**PRÉSENTS** : Mme DEPIERRE Valérie, Maire, M. JAILLET Marc, Mme BUGADA Catherine, M. BEN LAHBIB Abdelkarim, Mme REGALDI Sylvie, adjoints, Mme CHATEAU Christine, MM. TAUBATY Christian, M. ROBERGET Philippe, Mmes HALLE Cathy, JEANDENANS Jennifer, LAMY Alice, M. PRUDENT Adrien, Mme BOUDRY Jeanne, MM. MILLE Pierre, LEMESRE Matthieu, Mme DUBOZ Catherine, M. COURT Jean-Louis, Mme SOLNON Marie-Pierre ; M. BRUNIAUX Philippe, Mme CALONNE Evelyne, conseillers municipaux. **ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :** Mme BRIOT-GAIDIOZ a donné pouvoir à M. JAILLET Marc, M. LANQUETIN Jean-Philippe a donné pouvoir à M. ROBERGET Philippe, **EXCUSE** : M. VUILLET Olivier **SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme LAMY Alice

DÉLIBÉRATION N°4 :
Désignation d'un conseiller municipal référent en matière de violences intrafamiliales (VIF)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-29 ;

CONSIDERANT que les violences intrafamiliales constituent un enjeu majeur de prévention, de protection des personnes et de cohésion sociale ;

CONSIDERANT que la commune, par sa proximité avec la population, peut contribuer à l'information, à la sensibilisation et à l'orientation des personnes concernées vers les dispositifs et professionnels compétents ;

CONSIDERANT l'intérêt de désigner un conseiller municipal référent afin de faciliter les relations avec les partenaires institutionnels et associatifs intervenant dans ce domaine ;

VU le rapport présenté au Conseil municipal ;

.../...

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le 28/10/2026
ID : 039-213900137-20261015-26101504-DE

Article 1 – Désignation

DE DESIGNER Madame REGALDI Sylvie, sixième adjointe en charge de l'Action sociale, aux Séniors, à l'Habitat solidaire, comme référente de la commune en matière de violences intrafamiliales (VIF).

Article 2 – Missions

La référente a pour missions :

- de contribuer à la sensibilisation et à l'information en matière de violences intrafamiliales ;
- de participer au recensement et de relayer les informations relatives aux dispositifs d'aide, d'accompagnement et de protection des victimes ;
- de faciliter les relations avec les partenaires institutionnels, les services de police et de gendarmerie, les services sociaux et les associations spécialisées ;
- de relayer auprès de la municipalité les besoins identifiés en matière de prévention et d'information ;
- d'orienter les personnes qui le sollicitent vers les interlocuteurs compétents.

Article 3 – Limites de la mission

La présente désignation ne constitue pas une délégation de fonction ou de signature.

Le référent ne dispose d'aucun pouvoir d'enquête ou de décision en matière de prise en charge des victimes. Il ne se substitue pas aux autorités judiciaires, aux forces de sécurité, aux professionnels sociaux ou médicaux ni aux associations spécialisées.

Les situations individuelles sont traitées avec la plus grande discrétion et orientées vers les professionnels compétents. En cas de danger immédiat, les services d'urgence sont alertés sans délai.

Article 4 – Durée et conditions d'exercice

La mission est exercée à titre gratuit, sans indemnité spécifique liée à la présente désignation, pour la durée du mandat municipal, sauf décision contraire du conseil municipal.

Résultat du vote : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Pour extrait conforme,

La Maire,

MAIRIE D'ARBOIS JURA

Valérie DEPIERRE

La Secrétaire de Séance,

Alice LAMY